

Protéger la baleine noire de l'Atlantique Nord

Lancement par année des mesures de pêche du Canada

2018

- Introduction de fermetures de la pêche dans des zones statiques et dynamiques
- Introduction de mesures au cas par cas lorsqu'il y a observation de trois baleines ou plus, ou d'une mère et son baleineau n'importe où au Canada atlantique et au Québec
- Introduction de nouvelles exigences obligatoires pour que les pêcheurs déclarent les engins perdus et toutes les interactions avec des mammifères marins
- Introduction de nouvelles mesures pour réduire le nombre de cordes et pour assurer un meilleur suivi des bouées
- Introduction de nouvelles exigences en matière de marquage des engins pour les pêcheurs de la zone de pêche du crabe 12
- Modification du *Règlement sur les mammifères marins* pour obliger les navires à rester à au moins 100 m des baleines
- Investissement dans de nouvelles technologies de détection des baleines et de nouvelles technologies acoustiques, dans le cadre du Plan de protection des océans, et des ressources importantes dans le cadre de l'Initiative de protection des baleines afin d'étendre la capacité de détection des baleines, et d'établir un programme de recherche dédié aux baleines noires de l'Atlantique Nord.
- Soutien de projets pilotes menés par l'industrie sur de nouvelles modifications apportées aux engins de pêche pour éviter les empêtrements
- Investissement de **4,5 millions de dollars** sur quatre ans pour soutenir la capacité d'intervention auprès des mammifères marins, comme l'équipement de sécurité et la formation dans tout le Canada
- Investissement de **1 million de dollars** supplémentaires par an (permanent) pour soutenir les organismes d'intervention auprès des mammifères marins au Canada
- Enregistrement de 2 500 heures de vol effectuées en vue de détecter les baleines noires

2019

- Modification de la zone statique de fermeture de la pêche pour couvrir une zone où 90 % des baleines noires ont été repérées en 2017
- Élargissement des zones dynamiques de fermeture de la pêche pour couvrir l'ensemble du golfe du Saint-Laurent
- Introduction de nouvelles restrictions temporaires concernant la fermeture de la pêche dans les eaux peu profondes (moins de 20 brasses)
- Organisation d'une campagne de récupération des engins de pêche dans le golfe du Saint-Laurent, ce qui a permis de retirer plus de 100 casiers et près de 10 km (6 milles) de cordes
- Renforcement de la surveillance à l'aide d'avions, de drones, de planeurs sous-marins et de dispositifs acoustiques
- 3 000 heures de vol enregistrées

2020

- Introduction d'un nouveau protocole de fermeture de zones en vigueur toute la saison
- Élargissement des zones dynamiques de fermeture de la pêche dans la baie de Fundy
- Introduction du marquage obligatoire des engins pour toutes les pêches aux engins fixes dans l'Est du Canada
- Premières autorisations de mise à l'essai d'engins sans corde dans les zones fermées
- Création du **Fonds pour les engins fantômes de 8,3 millions de dollars** pour soutenir la récupération et le recyclage des engins fantômes qui posent un danger dans l'océan.
- Plus de 2 500 heures de vol enregistrées

2021

- Modification des protocoles de fermeture pour garantir plus de certitude sur la présence continue de baleines dans les zones fermées
- Mise sur pied d'un nouveau groupe de travail technique pour les pêcheurs, les spécialistes en baleines noires, et les fonctionnaires du Ministère
- Investissement de **8,4 millions de dollars** supplémentaires dans le Fonds pour les engins fantômes, en mettant l'accent sur la récupération des engins fantômes dans le golfe du Saint-Laurent
- Investissement de **8 millions de dollars** supplémentaires sur deux ans dans le cadre du programme Patrimoine naturel, pour accroître la capacité de détection des baleines noires de l'Atlantique Nord en temps quasi réel
- Lancement du Fonds d'adoption des engins sécuritaires pour les baleines, doté de **20 millions de dollars**, afin d'aider les pêcheurs à adopter des engins de pêche sans danger pour les baleines (c.-à-d. des points de rupture ou des maillons faibles). Le Fonds soutient aussi les technologies d'engins sans corde ou de corde à la demande.
- Plus de 2 800 heures de vol enregistrées

2022

- Maintien des protocoles de fermeture de 2021
- Poursuite de la collaboration avec les pêcheurs, pêcherie par pêcherie, pour tester les engins de pêche sans danger pour les baleines en vue de leur mise en œuvre d'ici à 2024
- Investissement de **10 millions de dollars** supplémentaires dans le Fonds pour les engins fantômes, en mettant l'accent sur la récupération des engins fantômes dans le golfe du Saint-Laurent
- Augmentation du nombre de dispositifs acoustiques en temps quasi réel pour la surveillance et la détection

